

Monsieur Etienne Caniard  
Président  
Mutualité Française  
255 rue de Vaugirard  
75719 Paris cedex 15

Paris, le 12 avril 2012

Monsieur le Président,

Les mutuelles jouent un rôle important dans le domaine de la protection de la santé et, plus largement, de la cohésion sociale. Je vous remercie donc de votre courrier qui a retenu toute mon attention.

Je partage un grand nombre de vos constats et suis intimement persuadé de la nécessité de favoriser le développement des mutuelles dans le respect de leurs valeurs.

S'agissant tout d'abord de « *l'avenir de notre système de protection sociale* » aujourd'hui « *menacé en raison de sa situation financière* », j'ai, à de nombreuses reprises, insisté sur le fait que la pérennité de notre système ne pouvait se satisfaire de mesures conjoncturelles ou anti-redistributives, comme l'augmentation de la TVA. La consolidation du financement de la sécurité sociale apparaît plus que jamais nécessaire, dans un contexte où les déficits cumulés de l'ensemble des branches s'élèvent à plus de 80 milliards d'euros : cela passe par la mise à plat des niches sociales et la mise à contribution de l'ensemble des revenus. Au-delà, une discussion avec l'ensemble des acteurs concernés devra s'engager sur l'avenir de ce financement.

Par ailleurs, il m'apparaît aujourd'hui indispensable d'atteindre une réelle maîtrise des coûts : en réduisant le nombre d'hospitalisations inappropriées ; ou en menant, par exemple, une politique du médicament qui permette d'en faire baisser la dépense (tant par une baisse du niveau de la consommation que de celui de certains tarifs pratiqués).

Je tiens également à souligner que le renforcement du régime obligatoire, qui reste le socle incontournable de notre protection sociale, doit s'accompagner d'un débat sur la place et le rôle des organismes complémentaires, et notamment des mutuelles qui sont aujourd'hui indispensables pour accéder aux soins.

Vous avez également souhaité appeler mon attention sur les déficiences de l'organisation des soins notamment en raison de leur caractère trop « *hospitalo-centré* ». Je partage votre propos et regrette également l'extension des déserts médicaux dans notre pays, résultant d'une inégale répartition des professionnels de santé, des médecins en particulier. Je me suis donc engagé à ce que personne ne se trouve à plus de 30 minutes d'un centre de soins d'urgence et à ce que des « pôles de santé de proximité » soient mis en place au sein de chaque territoire. De manière générale, il m'apparaît indispensable de replacer le patient au cœur du système de santé en privilégiant le rôle du médecin généraliste, à la fois pivot et coordinateur du parcours de soins. Cette valorisation du rôle du médecin de premier recours s'accompagnera nécessairement d'une évolution des modes de rémunération, qui doivent inclure une part forfaitaire croissante.

Votre courrier évoque, enfin, les problèmes liés à « *l'effritement* » de la solidarité résultant notamment des difficultés d'accès à une mutuelle. Les augmentations successives des taxes supportées par les mutuelles se sont en effet accompagnées d'une hausse automatique du coût des cotisations. Ce phénomène pénalise directement les personnes les plus fragiles et donc en premier lieu les jeunes, les personnes sans emploi, les personnes âgées ou en perte d'autonomie... C'est la raison pour laquelle je souhaite que puisse être redéfini le contenu des différents contrats, afin de donner toute leur portée à des contrats solidaires et responsables rénovés en revoyant le niveau de la taxe qui leur est appliquée.

En complément de ces éléments de constat, vous trouverez, ci-après, mes réponses à vos cinq questions.

Espérant avoir répondu à vos attentes, je vous prie, Monsieur le Président, d'agréer l'expression de ma sincère considération.



François HOLLANDE

## QUESTIONNAIRE DE LA MUTUALITE FRANÇAISE

### REPONSES DE FRANÇOIS HOLLANDE, CANDIDAT A LA PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

---

*« Quels engagements comptez-vous prendre pour assurer le retour à l'équilibre des comptes et mettre fin au report de nos dépenses sur les générations futures ? »*

Le recours systématique à l'endettement n'est pas acceptable. Le financement de la sécurité sociale mérite une réforme garantissant le retour à l'équilibre d'ici la fin du quinquennat. Pour ce faire, dès l'été prochain, je reviendrai sur certaines niches sociales et instaurerai une contribution sur les revenus du capital et de placement équivalente à celle portant sur les revenus du travail. Au-delà, j'engagerai le rapprochement de l'impôt sur le revenu et de la CSG devant aboutir à terme à la mise en place d'un prélèvement simplifié sur le revenu (PSR). Le financement de la sécurité sociale, dans ce cadre, sera sanctuarisé.

*« Comment envisagez-vous de mettre un terme à la différence entre les prix réels et les bases de remboursement, phénomène qui se banalise et s'amplifie risquant ainsi de conduire l'ensemble des secteurs à la situation que nous connaissons pour l'optique, domaine dans lequel l'Assurance maladie ne rembourse plus que 4% de la dépense ? »*

Le niveau inacceptable de certains dépassements d'honoraires nécessite une réforme ambitieuse. Mon action visera donc une remise à plat de l'ensemble des tarifs pratiqués en mettant un terme à l'option de coordination, mesure inefficace récemment imposée par l'actuel gouvernement en dépit de l'opposition de l'ensemble des acteurs concernés. Dans les semaines qui suivront mon éventuelle prise de fonction, j'engagerai une négociation avec l'ensemble des acteurs, pour aboutir à un plafonnement des dépassements d'honoraires par spécialité et par région. Je souhaite qu'un délai rapproché lui soit fixé et, en cas d'échec, des mesures législatives seront proposées avant la fin de l'année. Il s'agit de permettre à nos concitoyens de connaître le montant exact de leurs dépenses de santé et des remboursements associés et, à terme, de revenir à une réelle « opposabilité » des tarifs.

*« Quelle réponse apporterez-vous aux personnes en situation de perte d'autonomie et à leur entourage ? »*

La perte d'autonomie et donc la question de la prise en charge de la dépendance constituent une illustration supplémentaire des rendez-vous manqués de l'actuel gouvernement. Je compte pour ma part, le plus rapidement possible, favoriser l'adoption de mesures permettant la prise en charge de la perte d'autonomie par une contribution « solidaire ». Au-delà de la question du financement de la prise en charge des personnes en situation de perte d'autonomie, je souhaite également élargir l'accès à

l'APA à domicile pour les personnes les moins autonomes et permettre l'adaptation de 80 000 logements par an pour favoriser le maintien à domicile des personnes âgées –ce dernier aspect constituant un levier puissant pour éviter les hospitalisations inappropriées. Je mettrai également en place un plan d'aide et de formation en direction des aidants.

*« Etes-vous prêt(e) à donner la possibilité aux mutuelles de contractualiser avec les professionnels de santé dans l'objectif de garantir aux Français des soins de qualité au meilleur prix ? »*

Je n'ignore pas que les mutuelles ne disposent pas actuellement des mêmes droits que les autres organismes complémentaires en matière de conventionnement avec les professionnels de santé. Il me semble donc important de rétablir l'égalité entre les assurances et les mutuelles en leur permettant, par la voie contractuelle, de favoriser les conditions d'un meilleur accès de tous à des soins de qualité et au meilleur coût.

*« Enfin quelles solutions envisagez-vous pour favoriser l'accès à une mutuelle et mettre ainsi en œuvre le droit à une garantie complémentaire solidaire pour chacun ? »*

Le renchérissement des cotisations des mutuelles est en grande partie lié aux augmentations successives des taxes appliquées aux mutuelles. Ce renchérissement des cotisations pénalise naturellement les plus démunis. Par ailleurs, cette hausse s'est faite de manière telle que la distinction entre les contrats solidaires et responsables et les autres a quasiment disparu. Il convient de réintroduire une distinction entre les contrats aux effets vertueux et les autres. C'est pour cela que je souhaite que soit redéfini le contenu des contrats existants et que s'instaure une taxation fortement différenciée selon leur nature.